

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **133 (2007)**

Heft 24: **Echelles de coopeération**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Temple de St-Luc à Lausanne

CONCOURS

Le service d'architecture de la Ville de Lausanne, pour le compte de la Direction «Enfance, Jeunesse et Education» (DEJE), maître de l'ouvrage, a organisé, en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture ayant pour objet la rénovation et la réaffectation du temple de St-Luc en maison de quartier. L'objet est situé à Lausanne, à la rue de la Pontaise 33 et s'inscrit en zone d'utilité publique du Plan Général d'Affectation (PGA) de la Ville de Lausanne.

Le jury, présidé par M. Oscar Tosato, municipal, comprenait les membres professionnels suivants : Mme Nicole Christe, cheffe du service d'architecture de la Ville de Lausanne,

M. Eric Teysseire, conservateur des monuments historiques, Mme Jaqueline Pittet, architecte, MM. Dominique Montavon et Dominique Salathé, architectes.

Palmarès

1er rang, 1er prix <i>Deillon Delley Architectes Sàrl, Bulle</i>	Fr. 30 000.-
2e rang, 2e prix <i>Tribu architecture, Lausanne</i>	Fr. 22 000.-
3e rang, 3e prix <i>Daniel Helfer, Lausanne</i>	Fr. 20 000.-
4e rang, 4e prix <i>Widmer Architectes Sàrl, Lausanne</i>	Fr. 11 000.-
5e rang, 5e prix <i>Giovanoli-Mozer & Lappert Architectes, Lausanne</i>	Fr. 7 000.-

1^{er} rang, 1^{er} prix : Lucie et Luc

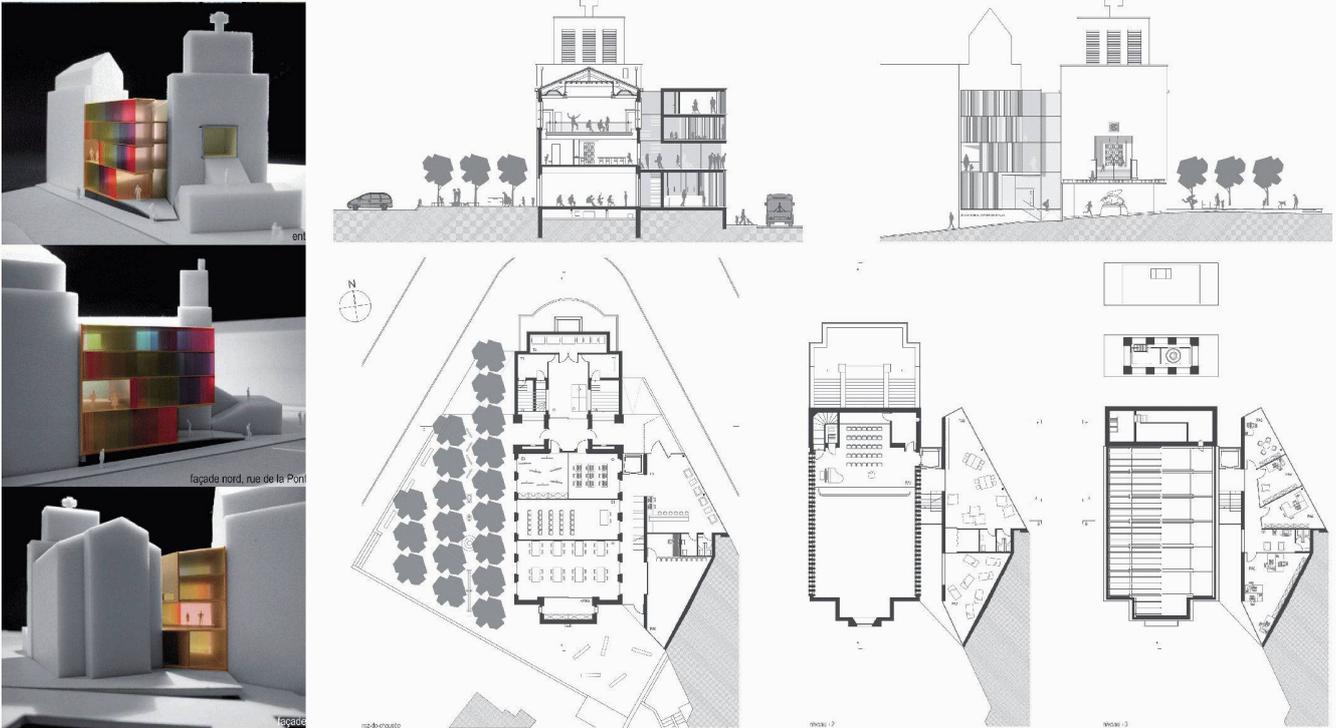
Deillon Delley Architectes Sàrl, Bulle
Le concept d'intervention est caractérisé par la préservation et la réaffectation de l'espace majeur actuellement affecté au culte, et par la création d'une nouvelle annexe de trois niveaux hors sol sur la rue de la Pontaise. Ce choix évite une partition excessive et difficile de l'espace homogène de l'ancien lieu de culte. Il exprime clairement la réaffectation du temple en «maison de quartier» et offre au rez un nouveau lieu clairement identifiable pour le recueillement et la spiritualité, plus adapté à l'usage futur.



2^e rang, 2^e prix : Don Camillo

Tribu architecture, Lausanne

Ce projet propose de réaliser une partie inachevée du projet initial du temple de St-Luc, en plaçant une construction nouvelle adossée au mur pignon de la rue de la Pontaise. Ce nouveau volume se développe en hauteur sur quatre niveaux en respectant la corniche du temple et le niveau du rez de ce dernier. Le nouveau volume est vitré du sol au plafond. Un jeu de stores colorés donne un effet de « vitrail » et confère à l'ensemble un caractère particulier marquant les diverses activités de la maison de quartier.



3^e rang, 3^e prix : Il était une fois dans l'ouest

Daniel Helfer, Lausanne

Le projet propose d'organiser le nouveau programme dans un volume bas de deux étages, qui s'adosse au temple côté jardin, tout en laissant, côté rue de la Pontaise, le temple ainsi que ses annexes intacts. En conséquence, le projet garde l'espace de culte tel quel, sans proposer une transformation quelconque. Les fonctions de la maison de quartier se situent – à l'exception des salles polyvalentes au niveau du rez-de-chaussée – dans la nouvelle annexe. Un hall d'accueil lie ces espaces et permet l'accès aux salles polyvalentes dans le temple. Au rez-de-chaussée se trouvent les espaces pour les enfants, à l'étage les bureaux et au sous-sol la salle de jeu et le local de musique.

